



## CHSCT PLÉNIER

20 / 07 / 2021

### Déclaration liminaire au Plénier CHSCT

Dans les périodes perturbées, il est toujours important de se rappeler les fondamentaux qui servent de boussoles et de repères. La crise sanitaire que nous traversons est une période inédite qui nous a tous touchés sur le plan personnel, et professionnel.

La nature profonde de cette crise, ainsi que les nombreux travers qui l'ont émaillé, mettent en évidence que le monde d'aujourd'hui, plus qu'hier encore, est l'otage d'un système :

- qui casse les repères sociaux et fragilise les États,
- qui creuse les inégalités dans les sociétés, et entre pays.

Dans ces conditions, il est clair qu'il faut changer de paradigme, et sortir de la logique ultra libérale pour forger un avenir différent, qui ne soit pas celui des catastrophes écologiques, sanitaires, sociales, humaines...

Un changement d'orientations politiques est nécessaire, mais le gouvernement ne semble pas à s'y résoudre, enfermé dans ses certitudes libérales.

Alors que le Président, nous disait il y a un peu plus d'un an, que le monde d'après ne serait plus comme avant, il revient sur ses anciens concepts et idéaux, notamment en réactivant ses choix de réduction de la dépense publique. Le secteur de la santé en 1ère ligne pendant la période n'est pas entendu sur la question des moyens, le plan Ségur est loin de répondre aux revendications des personnels de la santé. Le financement des retraites, par un futur recul de la date de départ à la retraite, revient sur le devant de la scène...

Sur le plan professionnel le contexte n'a pas été une sinécure :

- bouleversement des modalités de travail,
- adaptation à tous les enjeux, PCA, PRA, sans rien lâcher sur la qualité d'exercice des missions,
- gestion des publics, souvent déroutés et inquiets par les conséquences de la crise sur leur situation,
- poursuite des réformes, que le gouvernement et Bercy n'ont pas voulu suspendre.

Souvent dans les tempêtes, les marins se repèrent à leur boussole pour maintenir le cap. Aussi dans ces temps incertains, revenir aux textes fondateurs de la DGFIP sont des repères nécessaires.

Ces textes sont le socle de la création de la DGFIP en termes de missions, d'organisation de travail et de gestion des personnels. Mais il semble que l'on s'en éloigne progressivement à tel point que la partie dédiée aux personnels a purement et simplement disparu du site national d'Ulysse...

Alors, donnons ici un coup de projecteur nécessaire sur les textes fondateurs de la DGFIP (en ligne sur Ulysse).

\*\*\*

– *"Avec l'accueil fiscal de proximité, le SIP vise à simplifier profondément les démarches des usagers en leur permettant de s'adresser à un seul service pour toutes les questions relatives à l'assiette ou au recouvrement de leur impôt".*

Nous ne pouvons que déplorer que ce principe soit en voie de disparition, mais surtout nous constatons que ces objectifs fondateurs sont travestis. Contre toute logique, désormais les interlocuteurs se multiplient, et laisse une grande place à une dématérialisation à tout-va, et à la multiplication des contacts à distance.

– Autre extrait

*"À la caisse du SIP, les usagers peuvent payer leurs impôts en numéraire... Les autres modes de paiement (chèques ou TIP) ne sont pas traités par le SIP mais par des centres d'encaissement".*

Aujourd'hui le paiement en numéraire est prohibé, il est assuré par les buralistes qui le souhaitent, n'étant soumis à aucune obligation, laissant les usagers dans une course d'orientation incompréhensible. Quant aux centres d'encaissements internes, leur avenir est plus qu'incertain, avec une externalisation rampante qui se dessine.

\*\*\*

– Concernant les collectivités locales, là aussi les fondations se fissurent, ainsi autre extrait :

*"Conseil aux élus locaux...Une coordination renforcée pour offrir un interlocuteur unique".*

Sur cette mission aussi les orientations de la DGFIP, se sont éloignées des fondamentaux. Au lieu d'un seul interlocuteur, les collectivités locales auront un Service de gestion comptable (SGC), et un conseiller aux décideurs locaux (CDL).

\*\*\*

Bref les fondations de la maison DGFIP, se fissurent peu à peu, faisant perdre sens à la fois aux usagers et aux personnels.

Certes, la petite musique des réformateurs laisse sous-entendre, que toutes les réformes qui bousculent les fondations initiales sont nécessaires, car elles permettraient de pérenniser notre administration, nos missions, et de la conforter... autour d'un seuil incompressible d'emplois.

Nous sommes critiques face à une telle vision des choses. En effet, en présence d'une DGFIP s'appuyant sur des services hyper-concentrés, avec des missions désormais « déracinées » de leur base territoriale, rien n'interdira, demain, de les voir migrer vers d'autres opérateurs.

De plus, cette construction d'une administration tayloriste à bien des égards, l'éloigne des usagers, et la rend, pour le coup, distante des réalités et du tissu fiscal et social du pays.

**Pour Solidaires Finances**, il est indispensable de partir des besoins et des attentes des contribuables, afin de leur apporter tout ce qu'ils sont en droit d'attendre : une présence physique qui soit effective sur l'ensemble du territoire et qui puisse répondre de façon technique et attentive à l'ensemble des attentes et besoins des usagers.

N'inversons pas le paradigme : ce n'est pas aux contribuables à s'adapter à notre fonctionnement, mais à l'administration de tout mettre en œuvre pour coller aux attentes, aux besoins, et aux demandes de nos concitoyens et concitoyennes.

Et à ce titre, le gouvernement et la direction générale doivent y mettre les ressources humaines et budgétaires nécessaires. Or, le chemin suivi est celui d'une logique uniquement comptable et budgétaire.

\*\*\*

Concernant le télétravail, notre organisation n'est pas, comme pour les technologies, un anti télétravail primaire, mais reste attachée à sa mise en œuvre, au regard des conditions de travail, et du risque de délitement des collectifs de travail. Il nous semble urgent de penser autrement sa mise en place afin de rompre les inégalités entre les agentes et les agents, d'assurer le maintien des collectifs de travail. Le télétravail est en tant que tel une nouvelle organisation du travail dont les enjeux revêtent des aspects multiples sur les agent.es, les missions et les structures, ces derniers ne peuvent être juste analysés sous le prisme de rentabilité et de productivité.

Même si dans le discours, la part belle est donnée aux conditions de travail et à des aspects politiquement corrects de « respect de l'écologie », nous savons que dans les faits, cela peut se traduire par une dégradation des conditions de travail.

Nous attendons de la DGFIP, et du ministère par ailleurs, une certaine ouverture sur les sujets tels que l'équipement, les conditions de travail. Le télétravail reste un outil au service des organisations de travail, il n'est pas la solution à tous les problèmes au travail, ni à l'ensemble des maux de notre société, il ne viendra pas se substituer à la nécessaire obligation de prévention des risques professionnels, et de résultat en matière de santé et sécurité.

Concernant l'accord sur le télétravail : **SOLIDAIRES** l'a signé, mais avec de nombreuses réserves.

**Pour Solidaires**, cet accord est, et ne doit être, qu'un accord disposant des droits et garanties pour les agents et agentes exerçant une partie de leur travail, selon ce mode d'organisation.

Sur la forme, **Solidaires** a rappelé les conditions dans lesquelles la négociation s'est tenue. Bien trop ramassée dans le temps, celle-ci aurait gagné à être desserrée, afin de pouvoir aborder dans de meilleures conditions, et plus au fond, les thématiques pourtant essentielles pour les agent-e-s publics.

Sur le fond, **Solidaires** a rappelé que cet accord, sans présenter de reculs pour les agent.es se contente surtout de lister des bonnes intentions, sans réelles mesures prescriptives, ou contraignantes.

Il aurait pu représenter des avancées majeures par rapport au décret de 2016. Ce n'est pas réellement le cas. Ainsi, pour **Solidaires**, déléguer à la négociation locale la fourniture des matériels nécessaires au télétravail, les conditions du droit à la déconnexion... conduit directement à des risques de disparités, et/ou d'inégalités de traitement, entre agent.es, alors même que chaque agent et agente doit pouvoir prétendre aux mêmes conditions de travail.

Si **Solidaires** a bien noté l'avancée en termes d'indemnité de frais de télétravail, portant à 220€ le montant brut annuel, il rappelle que cette somme reste encore insuffisante, et ne couvrira pas l'ensemble des sommes engagées pour les agent.es travaillant à leur domicile.

Afin de pouvoir continuer à œuvrer pour les droits et garanties des agent-es et obtenir de réelles avancées concrètes, **Solidaires** considère qu'il doit être présent au comité de suivi et a donc signé cet accord sur le télétravail.

### **Concernant le NRP parisien,**

Les organisations syndicales de la DRFiP, et des élu.es locaux et nationaux, ont alerté et vont continuer à alerter les citoyen.nes, et les autorités politiques, sur la réalité, et les conséquences des réformes mises en place à la Direction régionale des Finances Publiques, et notamment du Nouveau Réseau de Proximité.

Si ces réformes ne sont pas stoppées, d'ici 2027, l'ensemble du réseau territorial et des implantations de la DRFiP sera réorganisé, en faisant fi des besoins de la population, des usagers, des élus et de l'aménagement du territoire.

Cette réorganisation comprend la suppression d'implantations territoriales, et de plusieurs centaines d'emplois. Elle s'inscrit dans la vision d'un service public dématérialisé au-delà du raisonnable, portée par une politique visant à assécher la demande, en supprimant l'offre de service.

Ce projet dont le NRP n'est qu'un avatar, priverait l'ensemble des populations d'un accès personnalisé et d'un accompagnement technique indispensable, notamment aux personnes en fragilités numériques ou sociales (26 % de la population au niveau national), et tout particulièrement les personnes âgées ou en situation de handicap.

Nous l'affirmons, cette réorganisation serait un repli territorial inédit de la DRFiP.

Outre la réorganisation du réseau, les missions de la DRFiP sont elles aussi impactées par des réformes pouvant aller jusqu'à des externalisations de missions comme celle de l'encaissement de l'impôt. Le statut des fonctionnaires de la DRFiP est menacé alors qu'il est pourtant le garant de la neutralité, de l'impartialité et de l'indépendance des agent.es à l'égard du pouvoir politique ainsi que de la continuité du service public et du respect de la confidentialité des informations individuelles et stratégiques détenues par la DRFiP. C'est en effet ce statut qui en fait la garantie de l'égalité de traitement de tous les citoyen.nes et un rempart contre la corruption. Ces garanties prennent donc tout leur sens s'agissant de la gestion des finances publiques.

Or, la DRFiP, par ses missions et ses agents et agentes fonctionnaires d'État sous statut, est au cœur du rôle de l'État. Parmi ses missions les plus importantes, elle assure à la fois la tenue de la comptabilité publique des collectivités et établissements publics locaux et celle de la comptabilité générale de l'État. Elle a en charge l'encaissement des recettes, le contrôle des dépenses, la paie des fonctionnaires mais aussi l'établissement des plans cadastraux et l'assiette des impôts. Elle assure également le contrôle fiscal garant de l'égalité de tous et toutes devant l'impôt, de la sécurité des recettes fiscales, ainsi que de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Elle a pris en charge, depuis le début de la crise sanitaire, la gestion du Fonds national de solidarité.

Malheureusement, les réformes actuelles et passées entraînent un affaiblissement toujours plus grave de la DGFIP. Le démantèlement de son réseau et la privatisation ou l'externalisation de ses missions dans un contexte de suppressions massives d'emplois depuis 20 ans et de remise en cause du statut de ses fonctionnaires, conduiront à un recul sans précédent des capacités de l'État à assurer sa sécurité comptable, foncière et fiscale et à apporter aux usagers le service qu'ils sont en droit d'attendre.

Alors que la crise sanitaire a démontré la nécessité de services publics performants partout sur le territoire, que le consentement à l'impôt connaît des difficultés, que la population et les entreprises n'ont jamais eu autant besoin du soutien de l'État, les conséquences de ces réformes seront dramatiques à la sortie de la crise sanitaire. Elles pourraient même être aussi catastrophiques lors d'une éventuelle prochaine crise sanitaire, financière ou encore démocratique.

**SOLIDAIRES FINANCES** demande que ces réformes soient stoppées à la DRFiP, et à la DGFIP